

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du service versant : INSPECTION ACADEMIQUE DE LA MEUSE
Date du versement : Service Organisation
Nombre d'articles : 7

Date : 9 OCT. 1989

Partie réservée aux Archives
N° de versement : 1414 W
Date de prise en charge : 09 OCT. 1989
Métrage : 0,50 ml

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1	ENQUETE LOURDE SECOND DEGRE PUBLIC - EST 10 (enquête rapide) : effectifs par niveau, par sexe et par type d'hébergement - EST 13 : effectifs par nationalité ; par nationalité et année de naissance - EST 19 : situation des élèves nés en 1969 (âgés de 16 ans) - EST 56 : effectifs par année de naissance - EST 57 : effectifs par catégorie socio-professionnelle	Année scolaire 1985-1986	H		
2	ENQUETE LOURDE SECOND DEGRE PUBLIC - EST 33 : effectifs par commune d'origine	Année scolaire 1985-86	H		
3	ENQUETE LOURDE SECOND DEGRE PUBLIC - EST 35 : par établis., par cycle et par type d'héb., orig.géog. des élèves - EST 34 : par commune d'un secteur, nombre d'élèves scolarisés par niveau	Année scolaire 1985-86	H		



1414 W





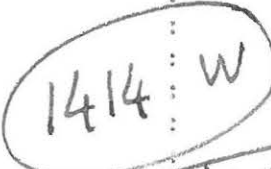



 - le numéro fait par le service (hors) *conclure*
 - le délai de communicabilité *est indiqué*
 - le nombre de pages *de 3*
 Indexation
 1414 W

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
4	ENQUETE LOURDE SECOND DEGRE PRIVE - EST 10 (enquête rapide) : effectifs par niveau, par sexe et par type d'hébergement - EST 13 : effectifs par nationalité ; par nationalité et année de naissance - EST 19 : situation des élèves nés en 1969 (âgés de 16 ans) - EST 56 : effectifs par année de naissance - EST 57 : effectifs par catégorie socio-professionnelle	Année scolaire 1985-86	H		
5	- Répertoires mensuels. Listes thématiques des documents de la DEP centralisés par le DPDSIS. - Educations et Formations. Etudes et documents. . n° 9 - Octobre - Décembre 1986 . n° 10 - Janvier - Mars 1987 . n° 11 - Avril - Juin 1987 . n° 12 - Juillet - Septembre 1987 . dossier sur les performances des lycées	Janvier à Décembre 1988	H		  
6	- Courrier des statistiques - Informations sur le système statistique public n° 47 - Juillet 1988 n° 48 - Octobre 1988 - Répertoire des Centres de Formation d'Apprentis par métier enseigné. Année scolaire 1987-1988 (2 volumes -: doc. n° 5767) - Liste descriptive des Centres de Formations d'Apprentis publics et privés par métier enseigné. Année scolaire 1987-88 (doc. n° 5768)		H		  

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée aux Archives

Partie réservée au service versant

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
7	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête EVA - Second degré public et privé (effectifs, nombre de divisions, élèves par division) - Recensement des élèves des écoles primaires susceptibles d'entrer dans l'enseignement du Second Degré - Fiches EL 010 - Admission des élèves du 1er degré dans l'enseignement du second degré (collèges, SES, ENP...) - Fiches EL 006 	Années scolaires 1986-87 1987-88 Années scolaires 1984-85 1985-86 Années scolaires 1984-85 1985-86	H		



1414 W

[Signature]



Le Chef du Service Versant

L'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire

R. BEAUXEROIS



Reçu

[Signature]

G. MAUDUECH
14 oct. 1989

1414 W

[Signature]

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.